



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
auprès des Nations Unies  
238 East 68th Street  
New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 517-9030  
Fax: (212) 517-3032

1004/REPSEN/NY/M.ND/rj

La Mission Permanente du Sénégal auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation des Nations – Bureau des Affaires juridiques – et, en référence à Sa Note verbale No. 824 du 20 septembre 2002, par laquelle la candidature de M. Doudou NDIR à la Cour Pénale Internationale a été officiellement présentée, a l'honneur de Lui confirmer ce qui suit :

En l'espèce, le Sénégal a choisi la procédure expressément prévue au i) de l'article 36(4)(a) du Statut de Rome, à savoir celle de la présentation de candidature aux plus hautes fonctions judiciaires du Sénégal, c'est-à-dire la **présentation par le Président de la République du Sénégal, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature**, aux termes de la Constitution sénégalaise.

La Mission Permanente du Sénégal auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies – Bureau des Affaires juridiques – les assurances de sa haute considération.

13105

New York, le 26 novembre 2002

NOV 26

Secrétariat général  
de l'Organisation des Nations Unies  
Bureau des Affaires juridiques  
**NEW YORK**

Attention: Mr. Vaclav MIKULKA  
Director Codification Division  
FAX: 963-1963

